

l'action

de l'État

en région

Hauts-de-France



2016



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Éditorial



En 2016, l'État poursuit, sans relâche, la mise en œuvre de ses missions dans tous ses domaines d'intervention, au premier rang desquels la sécurité, dans un contexte de terrorisme récurrent et d'État d'urgence prolongé, de crise migratoire et de Brexit. Première année de mise en œuvre de la réforme territoriale, les Hauts-de-France naissent en mars 2016 et le décret fusionnant le Nord - Pas-de-Calais et la Picardie est officiellement signé en septembre de la même année.

L'année 2016 est celle de toutes les solidarités, envers les migrants qui demandent la protection de la République, envers nos concitoyens face à un terrorisme protéiforme, envers les territoires que nous souhaitons accompagner pour renforcer leur cohésion.

2016 est principalement marquée par les événements liés à la crise migratoire, de l'accord signé entre l'Union Européenne et la Turquie jusqu'au démantèlement de la "jungle" de Calais. La question de la crise a fortement impacté les services de l'État en 2016. Les quelque 8000 migrants de Calais ont été répartis vers les centres d'accueil et d'orientation mis en place dans l'ensemble des régions françaises. Un accueil bienveillant se doit d'être réservé aux personnes étrangères qui ont demandé l'asile de la République. C'est notre honneur et notre histoire que de veiller à leur insertion.

En 2016, notre pays est frappé par des attentats meurtriers touchant aveuglément nos citoyens. Face à la menace terroriste, l'État protège et rassure en adoptant un arsenal de mesures, dont la mise en œuvre de l'état d'urgence, et proposant au Parlement une nouvelle loi destinée à garantir, hors du régime d'exception qu'est l'état d'urgence, la sécurité des Français. L'État doit, en effet, s'adapter sur le long terme à une menace qui dure par des dispositifs pérennes. Il met en œuvre des politiques intégrées et une gouvernance transversale associant les services de l'État en région à ceux de la zone de défense.

Année de la mise en œuvre de la nouvelle réalité territoriale, l'État s'emploie en 2016 à mieux connecter les territoires, à l'extérieur comme à l'intérieur de ses frontières, donnant un nouvel essor à ses relations internationales, notamment avec les pays voisins des Hauts-de-France. Crise migratoire et Brexit exigent de déployer une diplomatie fine et de renforcer notre capacité à porter des projets complexes et innovants au bénéfice de nos entreprises, de nos citoyens et notamment de nos jeunes, pour une Europe plus proche et concrète.

L'État continue, sans pause ni trêve, son œuvre de modernisation afin d'améliorer la qualité de vie dans nos territoires.

L'État déploie par ailleurs des politiques pour le renforcement de la cohésion et des solidarités de toutes natures. Aucun citoyen ne doit se sentir exclu ou livré à lui-même. L'Euro 2016 a constitué à ce titre un grand moment partagé entre tous les Français et les habitants des Hauts-de-France, créant de l'emploi et contribuant à développer l'attractivité de notre territoire. Il a aussi redonné un espoir collectif, en insufflant un esprit positif et de convivialité !

En 2016, l'État adapte sa gouvernance pour mieux répondre aux défis de la région et les organisations en mode projet sont privilégiées : *think tank*, *task forces* sont ainsi développés. Fondées sur la transversalité et l'interministérialité, ces formes permettront d'appréhender de manière ouverte des réalités de plus en plus complexes.

Je remercie chacune et chacun pour son implication dans les projets que nous avons pu mettre en œuvre en 2016.

Michel Lalande

Préfet de la région Hauts-de-France,
Préfet du Nord

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' followed by a dot and a horizontal line.

Mieux connecter les territoires

4

DÉVELOPPER LES LIENS AVEC L'EXTÉRIEUR DE LA RÉGION

5

- Créer les convergences avec les pays riverains 5
- S'appuyer sur l'atout transfrontalier pour dynamiser l'emploi 6
- Construire des partenariats stratégiques internationaux au service du développement économique 6
 - l'EURO 2016 7

PROMOUVOIR LES CONNEXIONS ÉCONOMIQUES À L'INTÉRIEUR DE LA RÉGION

8

- Conforter les pôles de compétitivité en rapprochant filières et territoires 8
- Développer les filières industrielles par le PIA et la Nouvelle France industrielle 8
- Rendre plus ambitieuses la recherche et l'innovation 9
- Faire de l'égalité professionnelle un atout économique 10

ACCROÎTRE LES SOLIDARITÉS TERRITORIALES

11

- Faire vivre les feuilles de route des Comités interministériels aux ruralités et du Comité interministériel « Égalité et Citoyenneté » 11
- Favoriser l'aménagement numérique et les usages numériques 12
- Soutenir les centres-bourgs et les centres urbains en difficulté 12
- Intervenir en faveur des territoires à enjeux 13

Plus de solidarités pour plus de cohésion

14

FAIRE DE LA JEUNESSE LA PREMIÈRE RICHESSE DE LA RÉGION

15

- Lutter contre le décrochage scolaire en décroissant 15
- Amplifier la mise en œuvre du service civique 15
- Développer les chantiers jeunes bénévoles 16
- Adapter l'action aux demandeurs d'emplois dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville 16

METTRE L'INNOVATION SOCIALE AU CŒUR DE LA POLITIQUE DE COHÉSION DE L'ÉTAT

17

- Mieux repérer et accompagner les publics en difficulté 17
- Lutter contre les inégalités face à la santé 18
- Réduire l'isolement social des personnes en précarité dans les zones rurales 19
- Rendre la culture accessible pour tous et partout 19
- Accompagner les actifs pour favoriser leur insertion durable dans l'emploi 20
- Rendre du pouvoir d'achat aux habitants par la rénovation thermique des logements 21

Une nouvelle approche écologique et énergétique au service du développement régional 22

EN FINIR VRAIMENT AVEC LES FRICHES INDUSTRIELLES 23

FAVORISER UN ENVIRONNEMENT PROPICE AU DÉVELOPPEMENT 23

- Développer les énergies renouvelables 23
- Mieux protéger la mer et le littoral 24
- Conforter la filière de l'agro-écologie 24
- Développer l'accessibilité et l'attractivité des territoires en préservant l'environnement 25

Les objectifs et la conduite de l'action publique en région réinventés 26

CONFORTER LE PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES POUR PRÉPARER L'AVENIR 27

- Adapter la gouvernance de l'État à la nouvelle région 27
- Produire et diffuser de l'information économique régionale 28
- Créer une plate-forme interministérielle d'observation pour renforcer la cohésion sociale 28

MODERNISER L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉTAT 28

- Simplifier les relations avec les usagers 28
- Replacer la fonction publique d'État au sein des trois fonctions publiques : l'observatoire régional de l'emploi public et l'initiative inter fonctions publiques 29
- Optimiser les moyens de l'Etat 30
- Mettre en œuvre un schéma de mutualisation des services 30

DÉVELOPPER UNE APPROCHE DÉCLOISONNÉE DE LA SÉCURITÉ 31

FAVORISER LE « MODE PROJET » 32

- Déployer un service public de l'emploi local (SPEL) rénové au bénéfice des demandeurs d'emploi et des entreprises 32
- Appuyer le Commissaire spécial à la redynamisation et à la réindustrialisation des Hauts-de-France 32
- Conforter l'ingénierie territoriale : l'exemple de l'ancien bassin minier 32
- Accompagner les grands projets majeurs : Calais Port 2015, le Canal Seine-Nord Europe, la liaison Creil-Roissy 33

Mieux

connecter

les **territoires**



DÉVELOPPER LES LIENS AVEC L'EXTÉRIEUR DE LA RÉGION

Créer les convergences avec les pays riverains

Compte tenu de la dimension européenne de la région Hauts-de-France, les services de l'État déploient des actions ambitieuses en matière de coopération internationale. Sous la coordination du SGAR et en lien avec la conseillère diplomatique, placée auprès du préfet de région depuis septembre 2016, sont ainsi menées des actions de coopération avec les pays frontaliers, Belgique et Royaume-Uni et au-delà avec également les Pays-Bas.

Avec la Belgique, il s'agit notamment de poursuivre les travaux du groupe parlementaire franco-belge de 2007, en mettant l'accent sur des actions prioritaires concrètes, dans les champs de la sécurité (le pilotage est assuré par le Préfet délégué à la défense et à la sécurité), le développement économique et l'emploi, l'environnement, avec notamment la lutte contre la pollution atmosphérique, et les transports.

Avec le Royaume-Uni, et dans le prolongement du déplacement inédit du Préfet de région Hauts-de-France à Londres, plusieurs domaines de coopération renforcée sont identifiés : sécurité, lutte contre la pollution, gestion du littoral (coexistence des activités

de pêche, d'aires marines protégées et d'éolien offshore), coopération sanitaire et universitaire. Le contexte du Brexit et les négociations engagées dans ce cadre entre l'Union Européenne et le Royaume-Uni ne remettent pas en cause les relations et les actions de coopérations engagées. Ils peuvent même ouvrir de nouvelles opportunités de développement pour la région.

Dans le cadre de **la coopération décentralisée,** le ministère des Affaires étrangères cofinance 13 projets de coopération entre des collectivités territoriales des Hauts-de-France et des pays européens ou en voie de développement. Le montant cumulé de ces aides représente près de 257 000 €.

Les projets ainsi soutenus concernent l'adaptation au changement climatique (chantier de solidarité pour une école au Burkina Faso, développement du biogaz au Sénégal), la mobilité des jeunes à l'international, en Europe et au-delà, la formation professionnelle des jeunes : apprentissage en hôtellerie-restauration avec séjour d'immersion en Italie, coopération franco-marocaine : développement urbain, coopération franco-sénégalaise : échanges économiques. En 2017, les collectivités territoriales pourront candidater à 9 appels à projets, lancés par le Ministère des Affaires étrangères.

Sur la période 2014-2020, les Hauts-de-France sont éligibles à 5 programmes de **coopération territoriale européenne** (dits "programmes Interreg"), pour un

montant d'aide mobilisable représentant 1.4 Md d'€ (crédits européens FEDER). Ces programmes permettent, en 2016 et début 2017, de soutenir 34 projets impliquant des acteurs des Hauts-de-France (universités, entreprises, services publics, associations), sur des projets transfrontaliers franco-britanniques ou des coopérations développées à des échelles géographiques plus vastes impliquant jusqu'à 8 pays européens.

Concernant le programme INTERREG France-Wallonie-Vlaanderen et son activité en 2016, il a sélectionné 74 projets lors de son premier appel à projets dont 8 projets impliquant les services de l'État. 66 pré-projets ont été sélectionnés en janvier 2017 lors du deuxième appel à projets.

S'appuyer sur l'atout transfrontalier pour dynamiser l'emploi

Un exemple emblématique Interreg IV

« Le Forum de l'emploi/Jobbeurs Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai »

Porté par Pôle Emploi, le projet **Emploi sans frontières/Grenzeloos tewerkstellen** a pour objectif de décloisonner le marché du travail transfrontalier en réduisant les obstacles à la mobilité.

Une offre de service transfrontalière pour les actifs et les entreprises est mise en place, visant à amplifier les retours à l'emploi et la mobilité transfrontalière au travers d'actions d'accompagnement, de sensibilisation au transfrontalier, en partenariat avec des entreprises adhérant au projet.

Ce projet vise à mieux accompagner des chercheurs d'emploi, étudiants en fin de cycle, et entreprises des trois territoires cibles (Mons Centre Hainaut / Valenciennois / Sambre Avesnois, Lille-Kortrijk-Tournai, le Littoral / la Flandre occidentale), regroupant des partenaires (organisations patronales, syndicats, groupements territoriaux, GECT, Université) apportant une complémentarité des actions proposées, adaptées aux besoins du territoire.

Partenariat avec les Services Publics de l'Emploi (SPE) franco-belges, Pôle emploi Nord - Pas-de-Calais, le FOREM (le Service public de l'emploi et de la formation en Wallonie) et VDAB (Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding).

Construire des partenariats stratégiques internationaux au service du développement économique

Ces partenariats sont renforcés grâce à l'action d'accompagnement, de financement et de garantie de Bpifrance.

2016 marque une montée en puissance de l'export en Hauts-de-France, avec un soutien de Bpifrance davantage sollicité : plus de 6500 entreprises sont ainsi accompagnées, à hauteur de 1,6 Md d'€, permettant de mobiliser au total 3,4 Md d'€ de fonds publics et privés.

En complément de ses interventions financières, Bpifrance développe des actions d'accompagnement visant à renforcer la pérennité et favoriser le développement des entreprises, notamment dans leur accès à l'international. 64 missions de conseil sont réalisées auprès des entreprises de la région. En outre, 8 entreprises bénéficient en 2016 des programmes d'accompagnement personnalisés : Accélérateur start-up, Accélérateur PME et Accélérateur ETI.

L'année 2016 constitue une année particulière en matière de simplification, avec l'entrée en vigueur du Code des Douanes de l'Union. Il instaure le dédouanement centralisé national et communautaire qui ouvre la possibilité pour des marchandises importées via les ports de Marseille, du Havre et de Dunkerque pour une société implantée à Lille d'être dédouanées au bureau des douanes de Lesquin.



© wikimedia

EURO 2016

UN ÉVÉNEMENT INTERNATIONAL RÉUSSI DANS UN CONTEXTE SÉCURITAIRE RENFORCÉ



L'EURO 2016 renforce l'attractivité des Hauts-de-France

Du 10 juin au 10 juillet 2016, la France accueille la phase finale de la 15^{ème} édition du championnat d'Europe de Football – EURO 2016.

10 matchs se sont déroulés en Hauts-de-France jusqu'au niveau des quarts de finale (6 au stade Pierre Mauroy de Lille - Villeneuve d'Ascq, 4 au stade Félix Bollaert de Lens). Deux fans-zones ont été mises en place à Lille et Lens.

L'EURO 2016 est un succès en termes de sécurité concertée

La sécurité de l'événement est envisagée dans le cadre d'un plan d'action global intégrant les pays limitrophes (Royaume-Uni, Belgique). Tous les services concernés par la sécurité publique sont mobilisés afin de couvrir les aires de projection publique audiovisuelle du match, les sites de retransmission publique ponctuelle de matchs et les événements organisés à l'échelon local en parallèle des grandes rencontres.

Conscientes des enjeux en termes de protection du consommateur, les directions départementales de la protection des populations multiplient les contrôles sanitaires et anti-fraudes.

Les Hauts-de-France sont la 1^{ère} région pour l'animation sociale autour de l'EURO 2016

En partenariat avec la Fédération française de football, un programme de soutien aux animations autour de l'EURO 2016 de football, initié par l'État labellise 204 projets éducatifs, citoyens et durables et permet à plus de 1500 jeunes de la région d'assister aux matchs. L'animation sociale autour de l'EURO 2016 se déploie au cœur des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des zones rurales en revitalisation.

L'EURO 2016 génère des retombées économiques et sociales positives pour la région

L'impact économique pour Lille est estimé à 151 M d'€ et pour Lens, à 71 M d'€, incluant 51 M de dépenses des spectateurs. L'attractivité de la région s'en est trouvée renforcée. Les dépenses des seuls visiteurs étrangers ont représenté 57 M d'€ à Lille et 26 M d'€ à Lens.

L'impact sur l'emploi est positif : 3000 contrats de courte durée, 1200 engagements de volontariat et 1500 heures de clause d'insertion pour le marché propreté des fans zones.

Par ailleurs, l'État soutient les villes hôtes de Lens et Lille à hauteur de 4 M d'€, 37 M d'€ (au niveau national) sont attribués au football amateur, dont 15 M de l'UEFA, et 40 M d'€ engagés par le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) pour permettre aux stades d'accueillir des compétitions majeures.

Cette année sportive s'est prolongée avec la perspective des prochains Jeux Olympiques (JO) pour lesquels Paris a déposé sa candidature. Une réunion de concertation nationale en région, « les Jeux de 2024 pour Paris » est ainsi organisée en septembre 2016 à Amiens.



PROMOUVOIR LES CONNEXIONS ÉCONOMIQUES À L'INTÉRIEUR DE LA RÉGION

Conforter les pôles de compétitivité en rapprochant filières et territoires

L'État œuvre à la fois pour le développement économique et pour le développement de l'emploi, en accompagnant la montée en puissance des pôles de compétitivité, en soutenant la structuration de filières stratégiques (tourisme, Silver économie, services à la personne, automobile, ferroviaire, numérique, etc.) et en mobilisant les aides à la création d'entreprise.

En 2016, le financement de l'État en Hauts-de-France dans l'animation des **8 pôles de compétitivité** de la région représente **plus de 2 M d'€**.

Au-delà de ce soutien financier, l'accompagnement de l'État se retrouve dans une évaluation des pôles, dix ans après le lancement de la nouvelle politique industrielle. Les pôles de compétitivité de la région totalisent plus d'un millier de projets labellisés et près de 3 Md d'€ d'investissements, témoignant du dynamisme entrepreneurial des Hauts-de-France. Le bilan est positif et les services de l'État favorisent l'ancrage territorial des pôles, notamment dans leur capacité à consolider un environnement favorable au développement de leurs membres dans les domaines de l'accès aux financements, l'internationalisation des entreprises, l'accompagnement des PME et l'anticipation des besoins en compétences.

Développer les filières industrielles par le PIA et la Nouvelle France industrielle (NFI)

Le Programme investissements d'avenir (PIA) a pour objectif de stimuler la croissance, dans le cadre de la transition écologique et énergétique en soutenant l'innovation et en accompagnant le risque de mise sur le marché de solutions innovantes.



La région Hauts-de-France connaît à ce jour 318 dossiers labellisés par le PIA, dans tous les domaines, pour le développement et l'avenir de la région, pour un montant de **2,2 Md d'€ de soutien de l'État**.

En outre, en 2016 35 nouveaux dossiers ont été financés par l'État en région.

Dans le cadre de la NFI, le référent unique aux investissements (RUI) Hauts-de-France placé auprès du préfet de région joue un rôle de facilitateur pour les projets d'investissements d'au moins 3 M d'€. Au total, 111 projets ont été suivis depuis le lancement de la mission RUI en mai 2013.

En 2016, 24 nouveaux projets sont suivis, représentant 329,57 M d'€ d'investissements et la création de 2 731 emplois. Ces projets viennent s'ajouter au suivi de 67 dossiers plus anciens, représentant 1 379 M d'€ d'investissements.

En région Hauts-de-France, l'État promeut notamment **la transition énergétique et environnementale** qui s'articule avec la Troisième révolution industrielle (TRI), fondée sur la transition énergétique et les technologies numériques, copilotée par le Conseil régional et la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de la région Hauts-de-France.

Dans le cadre du déploiement du programme de la nouvelle France industrielle, l'État mobilise deux principaux outils financiers : la Prime d'Aménagement du Territoire (PAT) et l'Aide à la Réindustrialisation (ARI). En 2016, 6 dossiers PAT ont été décidés pour un montant cumulé de plus de 3,5 M d'€. Ces projets permettront la création de 553 emplois et près de 89 M d'€ d'investissements. De plus, un dossier ARI représentant 1 mn d'€ d'aide remboursable, permettra la création de 25 emplois.

Parmi les organismes de l'État, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) participe très activement au suivi de la **Troisième révolution industrielle**.

Elle soutient les contrats d'objectifs territoriaux pour l'accélération de la Troisième révolution industrielle (COTRI) permettant d'articuler les différentes démarches menées par les territoires tels les schémas de cohérence territoriale (SCoT), les plans climat, les démarches « Territoire à énergie positive pour la croissance verte », les programmes « Territoire zéro déchet zéro gaspillage », les contrats d'objectifs énergies renouvelables (EnR) ou la plate-forme territoriale de réhabilitation énergétique de l'habitat. Le COTRI favorise l'application de nouveaux modèles économiques (économie circulaire, économie de la fonctionnalité) et développe les démarches de changements de comportement. En 2016, trois de ces COTRI ont été signés avec les territoires du Pays du Boulonnais, de la Communauté de Commune de la Picardie Verte (CCPV) et de la Métropole Européenne de Lille (MEL) pour faire suite aux 6 signés en 2015.



Transition énergétique - Signature des trois premiers contrats d'objectifs territoriaux d'accélération de la Troisième révolution industrielle (COTRI)

• Une situation économique qui s'améliore

L'activité économique des Hauts-de-France s'oriente à la hausse en 2016 (industries et services). Le chiffre d'affaires dans l'industrie a augmenté de 0,3%.

Selon la Banque de France, de novembre 2015 à novembre 2016, les encours de crédits d'investissement accordés aux entreprises régionales ont progressé de +2,7% en HDF contre +4,4% au niveau national. Le taux d'utilisation des capacités de production (en progression de 1,5 points contre 2 points en 2015) reste cependant en dessous de sa moyenne de longue période.

En conséquence, la reprise d'activité ne se traduit pas concrètement encore en termes de création d'emplois : le taux de chômage régional est de 12,2% et les effectifs salariés industriels sont en baisse de -1,7% sur un an (-0,8 en France métropolitaine).

Le contrat unique d'implantation

L'État soutient les entreprises en difficulté en soutenant prioritairement l'investissement. Un contrat unique d'implantation destiné aux entreprises étrangères présentant un projet de grande envergure, notamment en termes d'emploi ou de positionnement dans une filière, a été créé à l'initiative du commissaire spécial à la réindustrialisation et à la revitalisation. Ce contrat décrit et précise les engagements de l'État, du Conseil régional et du Commissariat spécial à la revitalisation et à la ré-industrialisation, à mobiliser leurs services et partenaires, et à se coordonner afin de faciliter la réussite du projet de l'entreprise. De son côté, l'entreprise s'engage à une collaboration (ré)active et à un dialogue ouvert avec l'équipe projet qui sera spécifiquement constituée pour l'accompagner.

En complément, la DREAL met en place à compter du 1^{er} novembre 2016 une offre d'accompagnement à destination des entreprises industrielles qui envisagent de s'implanter ou de s'agrandir dans la région Hauts-de-France. Cette offre, qui s'adresse à tous les projets industriels, et ce quel que soit l'avancement du projet en amont du dépôt de la demande administrative, peut porter sur plusieurs aspects : identification des procédures réglementaires auxquelles le projet est soumis, obligations et exigences de l'administration qui en découlent, informations concernant les enjeux particuliers à prendre en compte au vu du lieu d'implantation ou du retour d'expérience sur d'autres dossiers similaires, précisions concernant le calendrier d'instruction ou informations sur les moyens financiers éventuels relevant du ministère de l'environnement.

Ces deux dispositifs démontrent une ambition forte pour le développement des entreprises dans une région au cœur de l'Europe.

Rendre plus ambitieuses la recherche et l'innovation

L'État veille à l'anticipation des mutations économiques, avec comme enjeu de renforcer les capacités de développement des entreprises impactées.

Ainsi, 730 entreprises en 2016, dont environ 160 PME à potentiel de croissance ou entreprises de taille intermédiaire (ETI), bénéficient d'un suivi personnalisé dispensé par les agents de la DIRECCTE.

La Société Cuir Auto Shop (marque Paraphe) basée à Villers Cotterêt dans l'Aisne

est spécialisée dans la sellerie garnissage pour véhicules de collection, camping-cars, bateaux, mobile homes, avions privés, maroquinerie, utilitaires, loisirs. L'entreprise compte 34 salariés et garantit une fabrication 100 % française. Elle a proposé une formation au métier de mécanicien en confection, en partenariat avec Pôle emploi, par le biais d'une convention POEI (Préparation Opérationnelle à l'Emploi individuelle), dispositif de l'État, pour 9 demandeurs d'emplois. Au terme de la formation qui a duré d'octobre 2016 à décembre 2016, les stagiaires ont été recrutés en CDI. La DIRECCTE accompagne cette entreprise qui souhaite développer une filière d'excellence sur la sellerie en croisant les expertises régionales existant dans les domaines de l'automobile et de l'équitation (projet de création, à Compiègne, d'une Académie d'Excellence de la Sellerie et des Métiers rares). Cette académie proposerait un double cursus novateur et inédit de formation Bac+5 et de formation continue dédiée à des publics distincts pour les quatre métiers de la Sellerie (sellerie garnissage, sellerie maroquinerie, sellerie bottier-cordonnerie et sellerie bourrellerie).

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

En diminuant le coût du travail, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) permet aux entreprises de reconstruire leur fonds de roulement, de dégager des liquidités pour le développement de leurs investissements, de la recherche et de l'innovation, de la formation, du recrutement, de la prospection de nouveaux marchés ou encore de la transition écologique et énergétique. Toutes les entreprises employant des salariés, soumises à un régime réel d'imposition, sur le revenu ou sur les sociétés, peuvent bénéficier de ce crédit d'impôt. L'assiette du crédit d'impôt est constituée par les rémunérations brutes soumises aux cotisations sociales (masse salariale), versées par les entreprises dans la limite de 2,5 fois le SMIC. Le taux est fixé à 6 % à compter du 1^{er} janvier 2014. Le dispositif est maintenant maîtrisé et connu des entreprises.

En Hauts-de-France, le CICE a déjà bénéficié depuis sa mise en place, à près de 58 000 entreprises de la région pour un montant qui atteint plus de 1 md d'€.

Faire de l'égalité professionnelle un atout économique

Au plan régional, la politique interministérielle de l'égalité entre les femmes et les hommes s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs et actrices des services de l'État, des partenaires sociaux, mais aussi du monde associatif et économique.

Dans ce cadre, en 2016, plus de 200 femmes bénéficient du Fonds de Garantie pour l'Initiative des Femmes (FGIF) favorisant la création d'entreprise par des femmes.

Cet investissement est d'autant plus nécessaire que la région Hauts-de-France se situe en retrait des moyennes nationales en la matière, ce qui limite d'autant son développement.



Du lundi 3 au dimanche 9 octobre, la 4^e semaine de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a valorisé les actions et les initiatives destinées à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes dans le monde du travail. L'édition 2016 constitue un temps fort du plan de mobilisation contre le sexisme que Laurence Rossignol, ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes a lancé le 8 septembre 2016 et présenté le 23 septembre à Beauvais.

Hauts-de-France : un taux d'activité des femmes inférieur à celui des hommes

51,2% de la population globale mais 46,4% de la population active

- 76% parmi les employés
- 37% parmi les cadres
- 3% sont cheffes d'entreprise (28% des créations)

Les femmes sont présentes à 77% dans les métiers les plus précaires (la moitié sont présentes sur 10 familles sur 87 existantes)

Dans la région, seulement 68,5% des femmes de 30 à 65 ans sont actives, contre 80,2% des hommes soit un écart de presque 12 points

Source INSEE

Faire de la commande publique un levier d'action au profit des territoires

La création d'un observatoire régional de la commande publique a été annoncée le 13 octobre 2016 à Arras lors de l'ouverture des deuxièmes rencontres régionales de l'achat public. Sa première assemblée générale s'est tenue à Lille le 26 janvier 2017.

L'observatoire régional de la commande publique vise à :

- améliorer la connaissance de la commande publique dans le cadre d'un effort commun,
- contribuer à l'amélioration de sa performance.

Cet observatoire, présidé par Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, est composé de deux collèges : une assemblée générale qui se réunit une fois par an, des groupes de travail thématiques techniques dont l'activité est articulée autour des principaux axes de performance de la commande (clauses environnementales, insertion, délais de paiement et intérêts moratoires, innovation, performance économique des achats publics, accès des PME et TPE à la commande publique).



Les résultats des travaux des différents groupes de travail ont été présentés le 26 janvier devant la première assemblée générale. Un site internet est ouvert pour partager l'activité de cet observatoire.

Cet observatoire a déjà permis de faire aboutir des travaux de recherche pour les acheteurs, d'amélioration de la connaissance de la commande publique et des outils à vocation pédagogique pour les opérateurs économiques. Pour les acheteurs et donneurs d'ordre publics, un travail sur l'innovation dans la commande publique doit permettre de développer une nouvelle approche de l'achat public afin d'en améliorer la pertinence, la qualité et le coût. Pour les entreprises, les travaux conduits permettent de clarifier les rôles de chacun grâce à un « **Guide des obligations des donneurs d'ordre publics** » et de promouvoir l'utilisation des procédures simplifiées telles que le « Marché public simplifié » (MPS) mis en place dans le cadre du programme « Dites-le nous une fois ».

ACCROÎTRE LES SOLIDARITÉS TERRITORIALES

Faire vivre les feuilles de route des comités interministériels aux ruralités et « Égalité et Citoyenneté »

• *Comités régionaux interministériels aux ruralités :*

En Hauts-de-France, conformément aux orientations du 3^e Comité interministériel aux ruralités, la préparation des contrats de ruralité s'est engagée dès 2016 pour une signature du premier contrat en janvier 2017. Ainsi, 67 mesures ont été identifiées et déclinées autour des grandes priorités nationales pour dynamiser le développement des territoires ruraux.

Pour la région des Hauts-de-France, 17 contrats de ruralité sont en préparation en 2017.

Ces contrats, engagés entre l'État et le(s) EPCI concerné(s), accompagnent la mise en œuvre d'un projet de territoire en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs, autour de 6 thématiques prioritaires : accès aux services publics, revitalisation des bourgs centres, cohésion sociale, attractivité, mobilité, transition écologique et énergétique.

• *Comités interministériels "Égalité et Citoyenneté" :*

Le Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 26 octobre 2015 a instauré la création des délégués du gouvernement, pour « mobiliser de manière coordonnée l'ensemble des dispositifs d'appui au développement des quartiers et à l'amélioration du cadre de vie des habitants ». Cette fonction instaurée à titre exceptionnel pour une durée d'un an renouvelable une fois et visant des quartiers aux difficultés particulières existe dans 12 agglomérations, dont 2 dans les Hauts-de-France : Amiens (quartier Nord) et Roubaix-Tourcoing (quartiers Blanc-Seau, Croix-Bas-Saint-Pierre et Bourgogne).

- Déploiement du plan de formation sur les Valeurs de la République et la Laïcité à destination des encadrants Jeunesse.

Au-delà des mesures destinées à assurer la sécurité des Français, le gouvernement engage une série d'actions « Égalité et Citoyenneté : la République en actes » notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) pour soutenir et généraliser les actions d'éducation populaire dans les territoires fragiles.

Face aux attentats qui ont touché la France en 2015 et 2016, le gouvernement a décidé de mettre en place un plan de formation ambitieux « Valeurs de la République et Laïcité ».

Dans ce cadre, la DRJSCS Hauts-de-France, en partenariat avec le Centre Régional d'Éducation Physique et Sportive (CREPS) de Wattignies et l'IREV, Centre de Ressources Politique de la Ville en Hauts-de-France, a développé un programme « valeurs de la République, laïcité et formations » mobilisant les réseaux des centres sociaux, des mouvements d'éducation pour la jeunesse, du mouvement sportif selon deux axes :

- la conception d'outils pédagogiques ;
- la formation des professionnels de l'encadrement par la programmation d'un ensemble de sessions de formations encadrées par 42 formateurs agréés.

Deux exemples dans l'Oise

• **Rencontres citoyennes**

En octobre 2016, une rencontre départementale des 62 adultes relais engagés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville est organisée. L'objectif est de leur rappeler leur rôle fondamental dans la médiation, la promotion des valeurs de la République, de citoyenneté et d'égalité. Des rencontres similaires, présidées par les sous-préfets d'arrondissement ont lieu auprès de 150 membres des conseils citoyens des QPV à Senlis et Beauvais-Clermont en septembre 2016 et à Compiègne en octobre 2016.

• **Cérémonies de remerciement des volontaires et des structures d'accueil du service civique**

Depuis 2010 et le début du dispositif, 1756 jeunes ont réalisés un service civique dans l'Oise. 785 offres de missions de service civique sont proposées aux jeunes en 2016.

Favoriser l'aménagement et les usages numériques

L'accessibilité numérique est un enjeu majeur d'aménagement du territoire, un facteur d'attractivité et de compétitivité et un enjeu de cohésion sociale.

La loi pour une République numérique est promulguée en octobre 2016. Elle vise à favoriser l'ouverture et la circulation des données et du savoir, à garantir un environnement numérique ouvert et respectueux de la vie privée des internautes et à faciliter l'accès des citoyens au numérique.

Dans ce cadre, l'État en région multiplie les mesures de soutien à l'équipement et aux pratiques numériques. Ainsi, 4 syndicats mixtes portent les déploiements des réseaux d'initiatives publics avec le soutien du PIA, dans le cadre du plan national « France très haut débit », pour un montant de subventions de plus de 300 M d'€.

Ce déploiement du très haut débit conforte l'attractivité économique de la région, qui avec plus de 450 start-up dans le numérique, concentre le vivier le plus dense de France en la matière.

• **Un enjeu de cohésion sociale**

Le déploiement du très haut débit doit également contribuer à développer les usages tout en veillant à assurer l'accès de tous, et notamment des plus fragiles, aux dispositifs numériques.

Ainsi, l'État en région mobilise plus de 120 acteurs de la lutte contre la pauvreté (collectivités territoriales, organismes de protections sociales, associations, représentants des usagers...) sur la feuille de route du Plan pauvreté afin notamment de débattre en ateliers sur l'accès numérique des personnes en situation de précarité ou comment favoriser l'accès aux droits.

L'État met également l'accent sur le numérique dans le développement culturel des Hauts-de-France, en soutenant plusieurs projets. L'atrium numérique du Palais des Beaux-Arts de Lille permet ainsi en 2017 un accès inédit aux œuvres d'art, en se plongeant dans leurs plus infinis détails.

POP School, l'école du numérique pour tous

POP School est une école numérique innovante située à Valenciennes et qui a répondu à l'appel à projets « Initiative pour l'emploi de jeunes » lancé en octobre 2015 par le Fonds Social Européen. Dans le cadre de l'appel à projet IEJ-FSE, POP School a proposé d'accompagner des jeunes de 18 à 25 ans sans emploi et sans qualification pour les former aux métiers du numérique. Double objectif pour ce projet : faire monter en compétences des jeunes socialement défavorisés (les « décrocheurs ») mais fortement motivés, tout en répondant aux besoins de recrutement des entreprises du secteur numérique local. Pour réaliser ce projet ambitieux, portant sur une période de réalisation 2015/2017, le FSE cofinance à hauteur de 92% du coût total de l'opération. 100 jeunes ont été formés lors de la 1^{ère} promotion.

Soutenir les centres-bourgs et les centres urbains en difficulté

De nombreux centres bourgs sont confrontés à une dégradation de leur patrimoine bâti, à la disparition progressive des services et des commerces, autant de freins au maintien et à l'accueil de nouvelles populations ainsi qu'à l'attractivité des bourgs ruraux. Afin de soutenir l'ambition des collectivités territoriales de reconquérir et redynamiser les centres-bourgs, l'État mobilise tout d'abord d'importants moyens financiers. Le fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL) comprend une enveloppe dédiée aux communes remplissant un rôle de bourg-centre : au plan national, l'enveloppe est de 300 M et au plan régional de 70 M d'€ pour 515 projets.

Les services de l'État en région soutiennent également les collectivités concernées en termes de conduite de projet. Des ateliers régionaux, s'inscrivant dans la dynamique nationale « revitalisation des centres-bourgs », sont organisés pour croiser les compétences des différents partenaires pouvant intervenir sur un centre-bourg en projet. Ils permettent de conforter l'animation professionnelle initiée depuis quelques années, notamment avec les rencontres régionales de l'aménagement durable (cf les rencontres du 21 avril 2016 à Arras : « Habiter autrement les centres-bourgs ») ; ils contribuent surtout à la mise en réseaux des chefs de projets.

L'accompagnement :

- est prioritairement destiné aux lauréats et candidats de l'appel à manifestation d'intérêt « Revitalisation des centres-bourgs » ;
- associe l'ensemble des services mobilisés aux plus près des territoires : services déconcentrés de l'État, DDT(M), Anah, STAP, Conseil régional, Conseils départementaux, CAUE, agences d'urbanisme, PNR ;
- est réalisé en lien avec le Réseau Régional d'Aménagement.

Deux ateliers sont organisés en 2016, pour promouvoir en région la revitalisation des centres-bourgs sur des territoires en projets, à Guise et à Ham.

Enfin, au titre du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC), 57 opérations sont financées, à hauteur de 2,69 M d'€, bénéficiant à 12 commerçants pour plus de 120 000 € au total et à 45 collectivités territoriales pour 2,57 M d'€.

Intervenir en faveur des territoires à enjeux

Conscient des défis d'un certain nombre de territoires de la région, le bassin minier, l'Amiénois, le Calaisis, notamment, l'État consacre d'importants moyens dédiés à leur développement et à, leur aménagement.

- **S'agissant de la revitalisation du bassin minier**, les travaux d'élaboration de l'engagement pour le renouveau du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais, conduits sur le second semestre 2016 et concrétisés par la signature le 7 mars 2017 par le Premier ministre et les représentants des collectivités concernées, prévoient de mettre en place une élaboration partagée de conduite de projets.

Ce travail se poursuit en 2017 avec notamment la conduite par l'État, via le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), d'un état des lieux précis en matière d'ingénierie sur ce territoire.

- **Un contrat de développement territorial pour l'Amiénois a été signé en mars 2017.**

- **Un contrat de développement territorial pour Calais et le Calaisis, signé fin 2015, mobilise au total jusqu'en 2020 155 M d'€ dont 50 M de l'État pour soutenir Calais et son territoire, affectés par les conséquences de la crise migratoire.**

Les quartiers prioritaires ont par ailleurs bénéficié de 5,4 M d'€ au titre de la dotation politique de la ville qui ont permis le financement de projets essentiels à la redynamisation de ces territoires.

Plus de
solidarités
pour plus
de **cohésion**

FAIRE DE LA JEUNESSE LA PREMIÈRE RICHESSE DE LA RÉGION

Lutter contre le décrochage scolaire

Le taux de chômage des jeunes (28%) et un taux d'abandon scolaire précoce (8%) restent élevés en Hauts-de-France.

Des actions ambitieuses pour vaincre le décrochage sont mises en œuvre par les rectorats de Lille et d'Amiens.

Le rectorat de Lille s'appuie ainsi sur les démarches nationales menées dans le cadre du droit au retour en formation. L'ensemble de ses réseaux d'acteurs (formation initiale et continue, apprentissage, information et orientation) et ses partenaires du service public de l'emploi et du monde de l'entreprise se mobilisent. L'objectif est de mieux repérer et accueillir des jeunes de 16 à 25 ans sans emploi qui ne suivent ni études ni formation. Il leur est proposé, sur la base du volontariat, un parcours d'accompagnement adapté et flexible pour un retour rapide en études, un accès à une formation en alternance ou à toute autre solution d'emploi ou de formation. Les instruments financiers de l'Union Européenne sont mobilisés (fonds social européen et initiative pour l'emploi des jeunes - IEJ).

IEJ 2016

Le dispositif académique IEJ de l'académie de Lille est déployé à partir de janvier 2016, et a accueilli en 2016 plus de 4000 jeunes avec les premiers résultats suivants : plus de 1200 retours en formation, 150 contrats en alternance, 130 accès direct à l'emploi.

L'académie d'Amiens met en place des petites structures expérimentales, les micro-lycées, destinés à permettre la reprise d'études pour les élèves déscolarisés. 3 micro-lycées, Amiens, Saint-Quentin et Creil, développent une pédagogie innovante, qui s'appuie sur des enseignants expérimentés et les nouvelles technologies, tout en créant une relation privilégiée avec le monde de l'entreprise. Le suivi des élèves permet de mettre en évidence une poursuite d'études intéressante et des taux de réussite au baccalauréat légèrement supérieurs à la moyenne académique.

Amplifier la mise en œuvre du service civique

Cet **engagement volontaire** indemnisé par l'État permet aux jeunes de s'engager dans un parcours citoyen. Il permet grâce aux systèmes du tutorat et du projet d'avenir, aux missions effectuées (solidarité, éducation, environnement, citoyenneté, culture, sport) et aux responsabilités confiées, d'acquérir une expérience professionnelle des plus utiles.

Le jeune bénéficiant d'un contrat de service civique peut enrichir cet engagement citoyen par d'autres formes de bénévolat ou volontariat dont la réserve civique et citoyenne.

Les services de l'État en région sont particulièrement mobilisés dans le déploiement des missions de service civique qui permettent de répondre aux défis de la région dans les domaines du sport, et de la cohésion sociale, mais également de la santé et du médico-social, de la culture, du logement et de l'environnement et de l'éducation nationale. Ainsi, à titre d'illustration, 359 volontaires au titre de l'année 2015-2016 et 834 au titre de l'année 2016-2017 ont effectué des missions dans les établissements scolaires.

Des actions sont également menées avec les services de la protection judiciaire de la jeunesse pour permettre aux jeunes sous main de justice de devenir volontaires en service civique et de mettre en place un accompagnement spécifique.

Pour faciliter le développement d'offres de mission et faciliter le recrutement des volontaires, des plateformes portées par des relais locaux sont mises en place, et des sessions mensuelles d'information s'appuyant sur le réseau d'information jeunesse viennent renforcer les différentes actions de communication faites au sein des salons pour l'emploi, salons des étudiants, ou développements numériques (appli smartphone du CRIJ avec publication des offres de missions non pourvues).

Depuis 2010, plus de 20 000 jeunes des Hauts-de-France ont réalisé une mission de service civique.

Depuis 2015, le service civique est universel : tout jeune qui le demande doit trouver une mission.

Au total, en 2016, 10 000 jeunes des Hauts-de-France réalisent une mission de service civique dont près de 6900 nouveaux recrutés, soit une augmentation de 133% depuis 2014.

• **Un exemple parmi d'autres d'un service civique réussi :**

Une jeune à l'issue de son « service civique » auprès de l'association partenariat (solidarité internationale Sénégal, Moldavie, Guinée, Maroc), ayant animé des ateliers dans un village sénégalais, et organisé des journées sur le développement durable pour des personnes handicapées et des enfants, a souhaité reprendre ses études. Titulaire d'une licence pro en management des organisations, elle s'est inscrite en master pour poursuivre dans les domaines de la sensibilisation au développement durable et de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale. Son projet d'avenir a retenu l'attention de l'Institut de l'Engagement qui l'a accompagné dans la poursuite de ses études.

- En partenariat avec la communauté d'agglomération du pays de Saint-Omer et le Parc naturel régional « Cap et Marais d'Opale », les jeunes (17) ont travaillé, du 11 au 25 août, au sein de la « Ferme Lambert », ancienne exploitation de 120 hectares (au cœur du marais Audomarois), acquise par le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres.

- **Chantier de mémoire au Pays du Coquelicot, à Toutencourt (Somme)**

- Soutenus par Concordia, du 12 au 26 juillet, dans la toute petite commune de 500 habitants, 17 adolescents ont travaillé à la valorisation d'une motte castrale ou féodale, c'est-à-dire les restes d'un château moyenâgeux avec ses fossés.

Développer les chantiers jeunes bénévoles

Les chantiers de jeunes bénévoles ont un rôle éducatif, formateur et social fort ainsi qu'une dimension culturelle et à connotation internationale pour certains. Par ailleurs, ils servent et promeuvent le développement local par l'animation et la mise en valeur des richesses patrimoniales : que celles-ci soient naturelles, architecturales et/ou culturelles, artistiques, historiques, etc.

Ils relèvent d'une démarche d'éducation populaire par leur ouverture à un large public ainsi que par la transmission de différents savoirs et savoir-faire.

• **Exemples de chantiers de jeunes bénévoles en Hauts-de-France :**

- **Participation active à la communauté Emmaüs de Wambrechies (Nord)**

- L'association « Service Civil International, France » dont le projet associatif porte sur la promotion de la paix, par le biais de rencontres interculturelles, a accueilli, du 7 au 20 août 2016, plus d'une dizaine de jeunes bénévoles internationaux, au cœur de la communauté Emmaüs de WAMBRECHIES (Nord).

- **Protection d'espaces naturels sensibles à Clairmarais (Pas-de-Calais)**

- Concordia est une association qui œuvre en faveur de l'engagement actif et citoyen de jeunes, notamment par l'organisation de chantiers. Elle accueille de plus en plus d'adolescents -la demande étant très forte-, notamment relevant de structures socio-éducatives, de quartiers sensibles, ou des mineurs étrangers isolés. Les jeunes participent, de manière volontaire et désintéressée à une action d'intérêt collectif.

Adapter l'action aux demandeurs d'emplois dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Dans le cadre de la stratégie régionale pour l'emploi (SRE) 2016-2018, les actions relatives aux quartiers de la politique de la ville sont prioritaires. Elles visent à renforcer l'insertion professionnelle en repérant les publics les plus éloignés de l'emploi, et à favoriser les mobilités des populations de ces quartiers dans une optique d'insertion à l'emploi.

Le forum Tchat alternance sur le bassin d'emploi de Dunkerque

La manifestation autour de la promotion de l'alternance au plus près des jeunes des quartiers de la politique de la ville « Tchat Alternance » a été lancée en 2014 par la ville de Dunkerque dans le cadre du contrat de ville de la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD). Elle bénéficie du soutien de l'État, et du partenariat avec Entreprendre Ensemble (qui porte la mission locale, la maison de l'emploi, le PLIE, l'école de la 2^e chance Côte d'Opale), Pôle emploi et les partenaires au contact des jeunes des quartiers (éducateurs jeunesse, postes AILE, centres sociaux, référents des CCAS, plateforme de lutte contre le décrochage scolaire...).

La manifestation organisée en mars 2016 a réuni une trentaine de partenaires de l'alternance dans différents secteurs d'activité avec 30 métiers en démonstration et plus de 450 jeunes participants dont 220 jeunes des QPV. Les premiers résultats sont encourageants avec 26 jeunes des quartiers en emploi formation dont 3 en contrat en alternance et 12 jeunes entrés dans le programme réussite apprentissage.



L'insertion professionnelle passe aussi par le sport : une promotion garantie jeunes dans le cadre d'une action vélo entreprises (visites d'entreprises partenaires dans le cadre d'un défi sportif)

METTRE L'INNOVATION SOCIALE AU CŒUR DE LA POLITIQUE DE COHÉSION DE L'ÉTAT

Mieux repérer et accompagner les publics en difficulté

Qu'il s'agisse des citoyens les plus démunis, des travailleurs en difficulté ou des migrants et réfugiés, l'État mobilise ses services, compétences et crédits.

- **Les citoyens les plus démunis :**

Les acteurs de la lutte contre la pauvreté se mobilisent pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une **feuille de route régionale 2016-2017 de lutte contre la pauvreté** et pour l'inclusion sociale à l'échelle des Hauts-de-France.

Plus de **120 acteurs** de la lutte contre la pauvreté sont présents en décembre 2016 à Amiens pour en débattre (collectivités territoriales, organismes de protections sociales, associations, représentants des usagers...) et échanger en ateliers sur 4 sujets majeurs : l'accès numérique des personnes en situation de précarité, la prévention des ruptures et l'accompagnement des plus fragiles, la lutte contre le renoncement aux soins et le développement d'une observation sociale partagée. Cette démarche participative et inclusive permet la définition d'un plan d'action ambitieux.

- **Les travailleurs en difficulté :**

2016 est l'année de la relance de l'apprentissage, avec une aide à la première embauche.

Afin d'éviter les licenciements économiques en cas de ralentissement de l'activité, l'État propose le financement différentiel de **l'activité partielle** aux entreprises, **qui concerne en 2016 52 000 salariés.**

Les services de l'État sont pour les entreprises en difficulté un interlocuteur privilégié afin de rechercher une solution adaptée permettant de préserver l'outil de production et de maintenir les emplois.

Les comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) et les commissions des chefs de services financiers (CCSF) ont accompagné les entreprises et les salariés :

- **4 comités** CODEFI se sont tenus en 2016, le rythme trimestriel permettant de préserver tout l'intérêt et le caractère décisionnel des réunions.
- **49 dossiers** ont été pris en charge par le secrétariat permanent, représentant un total de 3 850 emplois.
- **76 %** de ces dossiers concernent des entreprises de moins de 50 salariés.
- **55 %** sont situés sur l'arrondissement de Lille, suivi des arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe, Valenciennes, Douai et Cambrai et Dunkerque (à 12, 10, 10, 6 et 6 % respectivement).

Nombres de réunions CCSF	11
Nombres de dossiers nouveaux reçus par la CCSF au cours de l'année considérée	316
Nombres de dossiers rejetés par la CCSF au cours de l'année considérée	82
Nombres de plans dénoncés par la CCSF au cours de l'année considérée	81
Nombres de plans d'apurement définitifs octroyés par la CCSF au cours de l'année considérée	186
Nombres d'emplois concernés	3 262
Montant des créances	24 475 245

Sur l'ensemble de la région, leur intervention a concerné plus de 3000 emplois et a porté sur plus de 24 M d'€ de créances.

Pour ce qui est de l'action du commissariat au redressement productif, en 2016, en Hauts-de-France, 248 entreprises sont accompagnées et plus de 7 000 emplois sont préservés.

Lorsque les licenciements économiques n'ont pu être évités, l'État assure un rôle de suivi et d'accompagnement actif des restructurations et de leurs conséquences socio-économiques. Au cours de l'année 2016, 87 **Plans de sauvegarde de l'emploi** (PSE) concernant 5 400 salariés sont instruits.

Par ailleurs, afin de redynamiser le tissu économique, l'État met en œuvre des actions de revitalisation des territoires grâce aux 54 **conventions de revitalisation** actives, visant à recréer des emplois.

Enfin, le **Contrat de Sécurisation Professionnelle** mis en œuvre par Pôle emploi et piloté par l'État et les partenaires sociaux offre un accompagnement renforcé pour 7 600 salariés licenciés économiques en 2016.

Une approche à l'appui des « mutations économiques » est recherchée, notamment au travers des aides à l'embauche pour les PME qui ont concerné 76 600 créations/reprises d'entreprises.

Au total, ce sont 100 M d'€ qui sont mobilisés en région pour la formation des demandeurs d'emploi et pour favoriser leur insertion.

• Les migrants et réfugiés :

Accueillir des personnes fuyant les guerres et les persécutions se retrouvant, pour certaines depuis plusieurs mois, en situation de grande précarité relève de la solidarité nationale. Les départements de la région participent à cet impératif. Par exemple, l'Oise accueille 184 migrants dans des centres d'accueil et d'orientation (CAO). D'autres personnes migrantes sont hébergées dans des structures temporaires dont la gestion est confiée à deux prestataires partenaires de longue date de l'État, ADOMA et COALLIA sur les communes de Beauvais, Noyon, Nogent-sur-Oise et Creil.

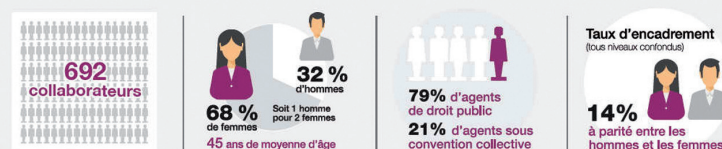
Lutter contre les inégalités face à la santé

Rendre le droit à la santé effectif, en adaptant l'offre de santé aux besoins des territoires, telle est l'ambition que fixe la loi aux agences régionales de santé, en leur donnant pour mission d'élaborer un Projet Régional de Santé (PRS). Des programmes d'actions sont mis en œuvre permettant la réalisation des objectifs de la politique nationale de santé, dans le cadre de la solidarité nationale. Les principes qui président à l'amélioration du niveau de santé des citoyens sont : l'universalité du droit à la santé, l'égalité d'accès aux soins, et la soutenabilité du coût pour la collectivité nationale.

Le PRS Hauts-de-France décrit l'ensemble des évolutions nécessaires sur 5 ans, pour que les habitants de la région Hauts-de-France disposent des moyens nécessaires à l'amélioration de leur niveau de santé. Il se compose d'un plan stratégique régional de santé (PSRS) qui en détermine les objectifs généraux, lesquels se déclinent en recommandations territoriales au travers de trois schémas que sont le schéma régional de prévention (SRP), celui de l'organisation des soins (SROS) et celui relatif à l'organisation médico-sociale (SROMS).

Carte d'identité de l'Agence

Les effectifs de l'ARS Hauts-de-France : 692 professionnels du secteur de la santé (chiffre au 31 août 2016) : personnels administratifs, chargés de mission, médecins et autres professionnels de santé, ingénieurs et techniciens sanitaires, inspecteurs, etc.



La lutte contre les inégalités en matière de santé passe également par le respect du principe de laïcité dans les établissements de santé. L'ARS y veille en s'appuyant sur le guide de la laïcité et la gestion du fait religieux réalisé par l'Observatoire de la laïcité en lien avec notamment les hôpitaux publics de Paris, Lyon et Marseille. Il a été adressé à tous les établissements sanitaires et médico-sociaux de la région. De plus, une procédure de recueil et traitement des signaux ou demandes d'information relative à des situations de personnes en voie de radicalisation a été intégrée au Point Focus Régional.

Réduire l'isolement social des personnes en précarité dans les zones rurales

La loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 prévoit dans chaque département l'élaboration conjointe entre l'État et le Conseil départemental d'un **schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public**.

Il doit définir pour 6 ans un programme d'actions afin de conforter l'offre de services dans les zones en déficit d'accessibilité et de développer les mutualisations des services sur l'ensemble du territoire.

• *La préparation de ces schémas s'appuie sur :*

- la sélection de thématiques prioritaires (cohésion sociale, santé publique, services marchands de proximité, jeunesse et éducation, culture et sport) et transversales (transports et mobilités, usages du numérique) ;
- le recours à un prestataire externe pour la réalisation du schéma avec un co-financement majoritaire de l'État.

Rendre la culture accessible pour tous et partout

La démocratisation de la culture est une action transversale de l'État en région et sollicite l'engagement de tous ses services.

• *Porter une politique de la lecture publique*

L'État accompagne la construction de bibliothèques et mène une politique active en faveur de la lecture publique afin de participer à la réduction d'un taux d'illettrisme des adultes qui s'élève à 12 % dans la région. Il s'engage dans le domaine de la lecture publique, dans le cadre de Contrats territoire lecture (CTL). En 2016, l'État a soutenu huit Contrats territoires lecture (CTL) qui concernent la Métropole Européenne de Lille, le Conseil départemental du Pas-de-Calais, les communautés de communes du Val de Somme, du Pays du Coquelicot et de la Bresle dans la Somme, les communautés de communes du Sud-Avesnois et du Pévèle-Carembault dans le Nord et la communauté de Desvres-Samer dans le Pas-de-Calais.

• *Promouvoir l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie*

Les services de la DRAC se mobilisent pour l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie. Les plus sollicités des programmes proposés sont les Contrats locaux d'éducation artistique (CLEA), Artiste rencontre territoire scolaire (ARTS), Artiste rencontre territoire (ART). En 2016, des conventions sont signées ou des actions de préfiguration sont engagées avec plusieurs communautés de communes ou d'agglomération des cinq départements des Hauts-de-France. A titre d'exemple sont concernés : les communautés de communes du Pays de Valois, des sept vallées, du Sud Avesnois et de Flandre intérieure, ou encore le Territoire d'Hirson.

Une stratégie d'approche particulière et innovante des intercommunalités rurales s'est élaborée en vue d'une expérimentation de contrats culture-ruralité incluant systématiquement un volet d'éducation artistique.

En 2016, un programme inédit de conférences tenues par des journalistes professionnels a été proposé à des élèves de la région pour les former à la connaissance des médias, à l'information et à la liberté d'expression. Des partenariats sont notamment conclus avec la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole dans le Nord, la communauté de communes d'Osartis-Marquion dans le Pas-de-Calais, ou les quartiers d'Amiens-Nord dans la Somme.

• *Aller vers tous les publics*

L'État poursuit des actions envers les publics dont l'accès à la culture peut être empêché par la maladie, le handicap ou la détention. Les protocoles signés d'une part par le ministère de la justice avec les ministères de la santé et de la culture sont particulièrement développés dans les Hauts-de-France. Ils concernent tous les établissements pénitentiaires ainsi que le réseau territorial de la protection judiciaire de la jeunesse et une majorité des établissements hospitaliers ou médico-sociaux, y compris pour les personnes en situation de handicap.

Le travail de fond entrepris tout au long de l'année en faveur des quartiers prioritaires a permis d'inscrire la culture dans tous les contrats de ville, des Hauts-de-France.



Le bassin minier - ici ses terrils - désormais reconnu en tant que "paysage culturel évolutif"

• Protéger le patrimoine

Focus : Classement des terrils du Bassin Minier comme sites nationaux

Depuis 2012, le Bassin minier est inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco au titre des "paysages culturels évolutifs vivants".

Après un processus de plusieurs années avec l'appui de la DREAL et l'examen en commission supérieure des sites mi-2015, les terrils formant la chaîne des terrils du bassin minier du nord de la France ont également été classés au titre des sites nationaux, par décret du 28 décembre 2016.

Ce classement est inédit en France par ses dimensions et sa configuration en archipel. Il témoigne aussi du récent changement de regard intervenu sur un paysage original, entièrement façonné par l'homme, où 5 générations de terrils rappellent l'épopée humaine et technologique de 10 générations de mineurs.

Les terrils qui constituent cet alignement monumental marquent le territoire, se répondent par un jeu de co-visibilité et offrent, depuis leurs sommets, des panoramas grandioses vers la plaine. A leur diversité de nature et de forme correspondent des usages différents.

Le classement, protection pérenne et reconnaissance nationale de ce paysage, permettra de préserver la silhouette monumentale des terrils et de les gérer en conciliant l'accueil des visiteurs avec les impératifs de sécurité et de préservation. Il permettra ainsi de contribuer à la préservation du bien UNESCO, à l'attractivité et à la qualité du bassin minier pour ses habitants comme pour ses visiteurs.

L'engagement pour le renouveau du Bassin Minier, signé le 7 mars 2017 par le Premier Ministre avec les représentants des collectivités locales doit permettre notamment de faire de ce classement l'un des principaux enjeux de transformation et d'attractivité du territoire.

Accompagner les actifs pour favoriser leur insertion durable dans l'emploi

L'État en 2016 comme les années précédentes est pleinement mobilisé sur le déploiement de la politique de contrats aidés dans les secteurs marchands et non marchands, au bénéfice des personnes fragilisées sur le marché du travail (les personnes inscrites à Pôle emploi depuis plus d'un an, les allocataires du RSA, les personnes handicapées...).



Une promotion Garantie Jeunes en présence du sous-préfet de Saint Omer

En 2016, en Hauts-de-France, les services de l'État ont mis en œuvre plusieurs mesures pour accompagner les actifs les plus éloignés de l'emploi :

- **Insertion par l'activité économique (IAE)** : 18 300 personnes dans l'IAE en 2016 ;
- **Contrats aidés** : 36 536 CAE conclus sur la région ;
- **CIE Starter** : 2 750 contrats signés en 2016. 9 000 contrats d'emplois d'avenir signés en 2016 ;
- **Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ)** : 136 M d'€ avec la Région et potentiellement 24 500 jeunes accompagnés ;
- **Garantie Jeunes** : 8 400 entrées en 2016 .

Au total, **l'État a mobilisé 1 md d'€ en Hauts-de-France pour l'accompagnement** dans l'emploi (hors financement des opérateurs et des structures).

Développement d'entreprises dans l'Oise : inauguration par le Président de la République du centre R&D de l'entreprise Plastic Omnium et pose de la première pierre d'un hub logistique du groupe Weldom

Le groupe Weldom décide de développer son site de Breuil-le-Sec en y installant un nouveau hub logistique dont la première pierre est posée le 7 octobre 2016. Ce projet de grande ampleur a suscité une forte mobilisation des services de l'État, du Conseil départemental, de la Communauté de communes et de la commune en vue d'une concrétisation rapide. Ce projet doit permettre la création de 250 emplois d'ici fin 2017.

Rendre du pouvoir d'achat aux habitants par la rénovation thermique des logements

L'État se mobilise en 2016 pour répondre au mieux aux besoins de logement, avec l'élaboration d'une stratégie de l'habitat à l'échelle de la nouvelle région.

Cette stratégie vise d'abord à rendre du pouvoir d'achat aux habitants par la rénovation thermique des logements. Dans le cadre du programme "Habiter mieux", porté par l'ANAH, l'État a financé la réhabilitation de 5 000 logements dont 3 500 pour des propriétaires occupants modestes ou très modestes.

Par ailleurs, la mise en œuvre de cette stratégie permet, dans le champ du logement social, dont la production totale en région est maintenue par rapport à 2015, d'augmenter sensiblement le nombre de logements PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) qui sont réservés aux personnes en situation de grande précarité.



Une aide de l'État pour un logement économe et écologique

DES AIDES POUR VOS TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Vous êtes propriétaire de votre maison ?
Elle a besoin de travaux de rénovation énergétique ?

Vous gagnez moins de 37 690 € par an ?*
*37 690 euros pour une famille de 4 personnes

AGENCE NATIONALE de l'habitat

Une aide de l'État pour un logement économe et écologique

© préfecture du nord

Une nouvelle approche
écologique et
énergétique au service
du développement régional



Protection du littoral : dunes des Hauts-de-France

EN FINIR AVEC LES FRICHES INDUSTRIELLES

Depuis des décennies, les friches témoignent du passé industriel de notre région. Leur reconquête constitue une réelle opportunité en termes d'aménagement du territoire et permet de traiter la question des sols pollués.

A l'instar des actions qui sont prévues sur l'ancien site de Métaeurop, les terres polluées peuvent être valorisées et permettre le développement de filières agricoles non alimentaires.

En 2016, 13 projets ont été sélectionnés par l'ADEME, accompagnée d'un comité externe regroupant des représentants du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, de collectivités locales (Lille Métropole), de gestionnaires de sites.

• Focus : Denain

Denain était le cœur sidérurgique du Nord, une ville industrielle fière de sa prospérité. Trente ans après la fermeture de ses usines, la commune connaît un taux de chômage record de 32 %. 42,6 % de la population vit sous le seuil de pauvreté (contre 14,1 % en moyenne nationale). La friche industrielle d'Usinor représente 90 hectares de terres polluées, qu'il faudrait décaisser sur 80 centimètres pour les requalifier.

Sur cette terre abîmée, le canal Seine-Nord Europe est une opportunité. Ce projet à 4,5 Md d'€ doit relier la Seine et l'Oise au Benelux et à l'axe rhénan, pour le transport des marchandises par voie fluviale.

De plus, l'État a lancé début 2017 l'étude d'un projet d'amélioration de l'accessibilité routière et autoroutière à la zone d'activité des Pierres blanches, classée en zone franche.

FAVORISER UN ENVIRONNEMENT PROPICE AU DÉVELOPPEMENT

Développer les énergies renouvelables

L'État promeut les énergies renouvelables, notamment au travers du fonds chaleur, géré par l'ADEME, qui contribue au développement de la production d'énergie via des réseaux de chaleur mis en place dans le cadre de l'habitat collectif, de groupes scolaires et d'entreprises. 20 M d'€ sont mobilisés par ce fonds au bénéfice des porteurs de projets de la région.

Dans ce cadre, est ainsi inauguré en 2016 par le ministre de l'environnement, le Président de l'ADEME et la préfète du Pas-de-Calais le projet d'extension du réseau de chaleur d'Arras. Ce dossier,

cofinancé par l'État à hauteur de 4,6 M d'€ (pour un coût total de 14,3 M d'€), prévoit également la création d'une nouvelle chaufferie biomasse de 15 MW. Dans sa nouvelle configuration, ce réseau intégrant notamment deux lycées, permettra la production de 85 GWh par an et l'évitement de 11 244 tonnes d'équivalent CO₂ (TeqCO₂) par an.

Par ailleurs, l'État a impulsé et soutient, en lien avec le Conseil régional et les collectivités partenaires, un réseau d'Espaces Info Énergie (EIE), qui apportent aux particuliers un conseil gratuit, objectif et personnalisé de nature technique et financier sur les questions relatives à la rénovation, aux énergies renouvelables ou aux équipements économes. Le réseau régional (37 EIE animés par 48 conseillers info énergie), intégré au réseau national des points de Rénovation Info Service apporte en 2016 son expertise à **17 744 ménages** qui réalisent au total 80 M d'€ de travaux visant à réduire leur consommation énergétique.



Jardin partagé en zéro phyto à Heilles

Mieux protéger la mer et le littoral

La loi de 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages introduit des évolutions concernant les missions ainsi que la gouvernance des agences de l'eau. En effet, les compétences législatives des agences de l'eau sont élargies à la protection du milieu marin et à la biodiversité. Pour matérialiser leurs nouvelles compétences dans le domaine de la protection de la biodiversité, les agences de l'eau lancent fin 2016 des « Initiatives pour la biodiversité ».

Cette démarche expérimentale, sous forme d'appel à projets, vise à développer des actions sur les milieux humides.

Elle représente sur les bassins Artois-Picardie et Seine-Normandie un accompagnement financier prévisionnel de 4,6 M d'€.

Conforter la filière de l'agro-écologie

La mise en œuvre du projet agro-écologique constitue l'un des défis majeurs de la région, compte tenu de l'importance de l'agriculture et des filières agro-alimentaires. Le plan Écophyto 2, publié le 20 octobre 2015, vise à réduire de 50 % le recours aux produits phytosanitaires à l'horizon 2025.

À cette fin, les agences de l'eau perçoivent depuis janvier 2016 une recette supplémentaire issue de l'élargissement de l'assiette de la redevance pour pollutions diffuses. Cette ressource supplémentaire permet une action ambitieuse, avec 2 M d'€ consacrés en 2016 aux actions de lutte contre l'utilisation de produits phytosanitaires dans les zones non agricoles (ZNA).

Par ailleurs, un programme de communication, de sensibilisation et d'accompagnement au « zéro Phyto ZNA » est mis en place par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et le Conseil régional Hauts-de-France, en lien avec l'agence Artois-Picardie.

Enfin, la révision de la charte d'entretien des espaces publics en Hauts-de-France permet de faciliter la mise en œuvre de la réglementation en vigueur, en prenant en compte la biodiversité et la gestion durable des eaux pluviales. Cette révision suscite de nouvelles dynamiques locales, mobilisant collectivités, particuliers, entreprises privées ou publiques autour de l'objectif du « zéro phyto ».



L'échangeur entre l'A2 et l'A23 dans le Valenciennois

Développer l'accessibilité et l'attractivité des territoires en préservant l'environnement

En matière d'investissements routiers, la préservation de l'environnement passe d'abord par une réduction des points de congestion afin de réduire l'empreinte carbone. L'année 2016 est marquée par la mise en service de l'échangeur entre l'A2 et l'A23 dans le Valenciennois (32 M d'€ d'investissements de l'État et des collectivités locales) ainsi que la mise en service du demi-échangeur entre la RN2 et la RD548 dans le département de l'Oise.

L'échangeur entre l'A2 et l'A23 assure une continuité autoroutière pour plus de 10 000 véhicules/jour qui empruntaient auparavant les voiries locales. Dans le cadre du chantier, les clauses d'insertions sociales des marchés de travaux ont permis de réaliser près de 3500 d'heures de travail confiées à 12 personnes éloignées du marché du travail.

L'État contribue également à favoriser l'aménagement durable du territoire en :

- accompagnant la Métropole Européenne de Lille dans son projet de convention Éco-cité, qui prévoit le financement de 22 actions pour un montant de 7 M d'€ sur la période 2015-2020 dans le cadre du fonds "Ville de Demain", dont 4 M d'€ en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments ;
- accordant la labellisation "éco-quartier" à 3 projets de reconversion d'anciens sites industriels ou miniers : la ZAC Sainte-Henriette à Hénin-Beaumont (62), la ZAC de l'Ange Gardien à Quesnoy-sur-Deule (59), et Fives Cail à Lille (59) ; avec ce label, l'État reconnaît et valorise les opérations exemplaires, qui permettent aux habitants de vivre dans des quartiers conçus en tenant compte des principes du développement durable.
- mobilisant son expertise au bénéfice du Conseil régional pour l'accompagner dans l'élaboration du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires).

L'État agit par ailleurs pour **améliorer la qualité de l'air**. S'appuyant sur les deux associations de surveillance de la qualité de l'air (ATMO) en région, les services de l'État mènent de nombreuses actions d'information et de relance des entreprises concernées par la réalisation d'audits énergétiques. Ils accompagnent également les collectivités territoriales dans la prise en compte de l'élargissement du dispositif Plan Climat.



Réméandrement de la TRYE : avant et après les travaux

Enfin, **la réforme territoriale a étendu les compétences des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) à la Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (dite compétence GEMAPI)**, obligatoire au 1^{er} janvier 2018 et prévoit le transfert des compétences eau et assainissement aux EPCI-FP au plus tard le 1^{er} janvier 2020. Une stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (Socle) vise à clarifier les responsabilités de chacun dans ce domaine.

Dans le cadre de la dépollution pour améliorer la qualité de l'eau, l'État poursuit ses efforts pour préserver les zones humides. Dans ce cadre, on peut noter les travaux ambitieux de réméandrement de la Trye.

• Développement des territoires à énergie positive dans le cadre de la croissance verte

La région Hauts-de-France totalise 37 lauréats à l'appel à projets Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte. Ces territoires sont de dimensions et de poids variés. Au delà des EPCI, des structures territoriales spécifiques comme les Parcs naturels régionaux ou des Pays ont pu intégrer le programme. Cela représente près de 98 M d'€ d'investissements suscités, et plus de 39 M d'€ de subventions accordés, allant par projet de 500 000 €, jusqu'à 2 M d'€ pour de nombreux lauréats.

Les **objectifs** et
la **conduite** de
l'**action publique**
en région **réinventés**

CONFORTER LE PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES POUR PRÉPARER L'AVENIR

Adapter la gouvernance de l'État à la nouvelle région

- Une organisation équilibrée et efficace

La mise en place de la nouvelle organisation territoriale de l'État s'est poursuivie en 2016, en permettant aux usagers d'en percevoir d'ores et déjà les effets positifs.

Un an après le lancement de la réforme, toutes les directions sont mises en place et assurent l'ensemble des missions qui leur sont confiées. Cette nouvelle organisation de l'État obéit aux deux grands principes de la réforme que sont la spécialisation et l'équilibre territorial.

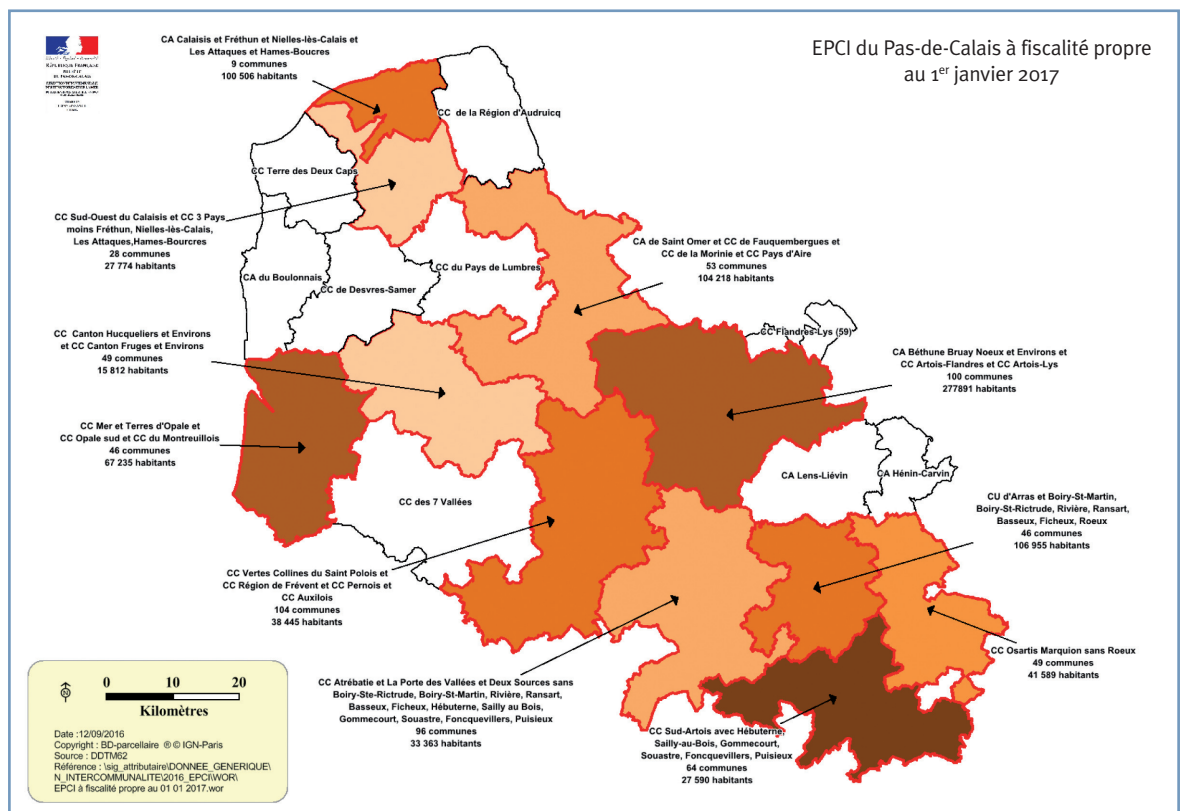
En effet les directions régionales ont organisé l'implantation de leurs services en fonction des caractéristiques des territoires en créant des pôles administratifs cohérents à Lille et à Amiens. Les nouveaux organigrammes ont respecté l'équilibre territorial de l'emploi public entre les deux anciennes régions à un point de pourcentage près. Les pro-

jections à l'horizon 2018 montrent que l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais représentera 67 % des effectifs régionaux de l'État contre 66 % avant la réforme en 2015 ; à l'inverse l'ancienne région Picardie perdra un point et passera de 34 % à 33 %. L'équilibre est également maintenu entre les deux anciens chef-lieux de région (Lille passant de 55 à 56 % et Amiens de 26 à 25%).

La fusion des anciennes directions régionales fait également sentir ses effets positifs sur la qualité du service rendu aux usagers. La revue générale des méthodes, que cette fusion a entraîné, conduit à une harmonisation des procédures et à une modernisation des pratiques professionnelles, qui améliore la productivité administrative.

La nouvelle organisation de l'État en région permet de mieux exploiter les possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication. Elle favorise également les mutualisations entre services, y compris entre services régionaux et départementaux ; la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale dont le siège est à Amiens et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Somme préparent ainsi la mise en place d'un secrétariat général commun.

Par ailleurs, les limites des arrondissements ont été modifiées afin de mettre en cohérence les limites administratives des arrondissements avec la nouvelle carte de l'intercommunalité.



Produire et diffuser de l'information économique régionale

La plate-forme de valorisation des études en région (PIVER), pilotée par le SGAR et l'INSEE, organise le partage de l'information entre tous les acteurs concernés de l'ensemble de la région : les services de l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, les établissements publics, les personnes chargées d'une mission de service public, les universités.

Cette plate-forme s'appuie sur un site Internet, accessible au public (<http://www.piver-hauts-de-france.org>) et des rencontres thématiques et territoriales dont le but est de faire émerger les besoins au plus près des acteurs, en termes d'information statistique et d'études et d'offrir un espace de dialogue à l'échelle infra-régionale pour renforcer la diffusion des connaissances produites par les membres de la plate-forme.



Des rencontres thématiques ou méthodologiques sont organisées à l'échelle régionale chaque année à Lille et Amiens et des rencontres territoriales sont programmées dans les territoires (départements, arrondissements, communautés de communes et d'agglomérations). En 2016, les rencontres régionales portent sur la politique de la ville et sur les diagnostics statistiques dans le cadre de la politique d'égalité des territoires. La rencontre territoriale de cette année 2016 a concerné l'arrondissement de Senlis (Oise).

Créer une plate-forme interministérielle d'observation pour renforcer la cohésion sociale

Les travaux permettant la mise en commun des données, par l'ensemble des administrations concernées par la cohésion sociale sont engagés en 2016. Cette mise en commun se traduira par la création en 2017 d'un système d'information partagé interministériel de la cohésion sociale (SIPICS), qui favorisera une approche et une action décloisonnée des services de l'État en région, avec notamment un laboratoire d'innovation sociale de type FAB-LAB.

MODERNISER L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉTAT

Simplifier les relations avec les usagers

En 2016 l'État en région élabore une réforme d'ampleur du service public qui complète la réforme territoriale, le Plan Préfecture Nouvelle Génération (PPNG), simplifiant à la fois les démarches quotidiennes des citoyens tout en facilitant les conditions de travail des agents. En effet, les usagers n'auront plus à se déplacer en préfecture ou sous-préfecture pour leurs démarches concernant leur permis de conduire et leur carte grise et pourront notamment le faire directement en ligne. Pour autant, l'accessibilité des services publics de délivrance de titres continuera d'être garantie à tous, grâce à des points numériques installés dans toutes les préfectures et les sous-préfectures qui délivraient des titres, d'ici la fin de l'année 2016. Des agents physiquement présents pourront y aider les usagers à accomplir leurs démarches. Cette réorganisation permettra en outre aux agents de dégager du temps pour se consacrer à leurs autres missions de service public.

DEMANDE ou RENOUELEMENT de votre PERMIS DE CONDUIRE : désormais, faites-le en ligne sur permisdeconduire.ants.gouv.fr



Vos **PHOTO** et **SIGNATURE**, au format numérique, sont réalisables dans les cabines photos équipées et chez les photographes



Le Plan préfectures nouvelle génération donne un cap au réseau préfectoral : un service public amélioré au plus près des citoyens, qui donne la priorité au développement des projets locaux, à la gestion locale des crises pour venir en secours aux citoyens, au respect des lois et à la lutte contre la fraude documentaire.

De manière générale, **le développement de la dématérialisation** au profit de tous les usagers permet d'allier rapidité, simplicité, disponibilité et traçabilité. Elle incarne la volonté d'un État moins coûteux et plus efficace.

Les services des finances publiques privilégient la voie dématérialisée dans leurs relations tant avec les entreprises qu'avec les particuliers. Pour les premières, la téléprocédure concerne la déclaration et le paiement en ligne de la TVA ainsi que les principaux impôts des professionnels. Pour ce qui est des seconds, chaque contribuable, sur le site www.impots.gouv.fr peut consulter sa situation fiscale, déclarer ses revenus, payer ses impôts ou effectuer diverses démarches (changement adresse, dépôt des déclarations...). En 2016, 1 426 325 foyers fiscaux des Hauts de France ont ainsi déclaré leurs revenus en ligne, soit 43,6% des foyers fiscaux de la région. Par ailleurs 76,33 % des foyers fiscaux des Hauts-de-France, imposés à l'impôt sur le revenu en 2016 ont choisi le paiement dématérialisé.

La dématérialisation complète des déclarations et avis d'imposition sur le revenu et de taxe d'habitation est également offerte aux contribuables, développant une démarche environnementale citoyenne.

La démarche de simplification se retrouve également dans l'expérimentation de la simplification des **autorisations de transports exceptionnels**, qui a obtenu d'excellents résultats. Cette expérimentation commencée en Nord - Pas-de-Calais en 2014 a permis de ramener le délai d'obtention à moins de 9 jours, contre plus de 2 mois auparavant. Elle est désormais généralisée en 2016 à la France entière.

Des ateliers territoriaux pour la simplification des normes des collectivités territoriales ont, par ailleurs, réuni les services de l'État et des collectivités pour identifier de nouvelles mesures de simplification pour les collectivités territoriales. Les propositions sont examinées par les services du Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP), en lien avec les ministères concernés. Certaines, comme la simplification des contraintes de célébration des mariages, ont trouvé une réponse dans le cadre de la loi sur la modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle, promulguée le 18 novembre 2016.

Enfin, dans le cadre de l'appel à projets du Programme d'Investissements d'Avenir A transition numérique de l'État, deux projets de la région ont été labellisés :

- le laboratoire d'innovations de l'économie sociale et solidaire (ESS) a pour objectif d'expérimenter de nouvelles organisations de travail des acteurs de l'économie sociale et solidaire, afin d'accélérer l'investissement social en impulsant des logiques de changement intégrant des solutions numériques ;
- le projet « Rapprocher les Entreprises des Solutions publiques Optimales » a pour objectif d'apporter à chaque entreprise une aide pertinente au bon moment en s'appuyant sur une communauté de travail des différents visiteurs en entreprises et en favorisant le travail collaboratif entre les structures publiques intervenant en entreprises par des outils numériques partagés.

Replacer la fonction publique d'État au sein des trois fonctions publiques : l'observatoire régional de l'emploi public et l'initiative inter fonctions publiques

- **L'observatoire régional de l'emploi public** associant l'État, le Conseil régional des Hauts-de-France, la ville d'Amiens, la communauté d'agglomération "Amiens métropole", vise à :
 - recenser le volume et la qualité de l'emploi public dans les trois versants de la fonction publique dans la région ;
 - analyser l'évolution de la territorialisation des services publics et la recherche de l'adéquation entre identités territoriales et spécialisation du service public. Incarnation de la volonté d'équilibre à l'œuvre dans la réforme territoriale, cet observatoire a vocation à porter une attention particulière à Amiens, métropole d'équilibre du sud de la région. En 2016, les travaux de définition partagée de la méthodologie de recueil des éléments nécessaires, ainsi que des modalités d'organisation et de fonctionnement de cet observatoire sont menés, dans la perspective d'une mise en place effective en 2017.
- **L'initiative mobilité inter-fonctions publiques** marque de façon significative la volonté des employeurs des 3 versants de la fonction publique de se rapprocher et de coopérer pour répondre aux objectifs du gouvernement de moderniser la gestion des ressources humaines.

La région compte 480 000 agents publics : 200 000 dans la fonction publique d'État, 170 000 dans la fonction publique territoriale et 110 000 dans la fonction publique hospitalière. L'enjeu de la mobilité est essentiel pour eux, car il permet d'enrichir les parcours et par des nouveaux regards de réinterroger un certain nombre de pratiques.

S'appuyant sur les travaux conduits en Nord - Pas-de-Calais depuis 2012, la facilitation de la mobilité est organisée autour de 3 chantiers : parcours professionnels, développement de compétences, et communication – capitalisation. Ils ont également inspiré la mise en place d'un portail unique de l'emploi public national.

Dans le prolongement de ces travaux, un 1^{er} forum régional inter fonctions publiques de la mobilité est organisé à l'automne 2016. Il rassemble plus de 40 structures issues des trois versants de la fonction publique et 1 200 participants.

Optimiser les moyens de l'Etat

L'évaluation du poids financier de l'État en région Hauts-de-France pour 2016 présente des données relatives :

- aux dépenses des missions ministérielles du budget général de l'État et des comptes spéciaux (pensions principalement),
- aux transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales (hors fiscalité transférée), incluant les différentes dotations, le produit des amendes routières et les dégrèvements d'impôts locaux,
- aux dépenses des principaux établissements publics,
- aux dépenses sociales financées directement par le budget de l'État,
- aux principales dépenses fiscales.

La consolidation des données recueillies, dans le périmètre retenu, conduit à une évaluation des dépenses de l'État en région Hauts-de-France, y compris dépenses sociales et fiscales, d'un montant de 32,4 milliards d'€ en 2016.

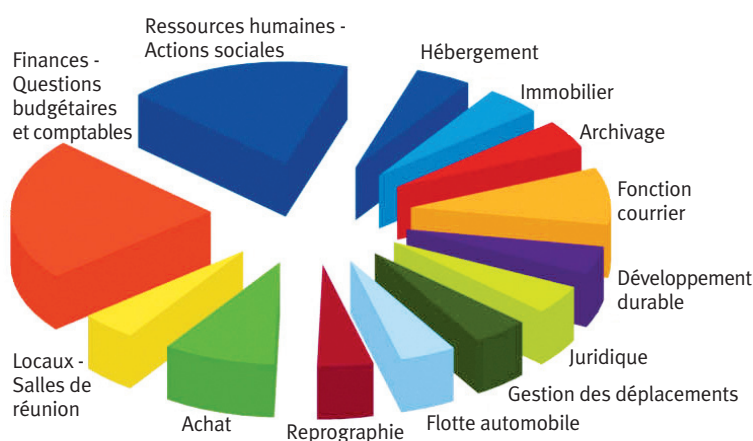
La nature protéiforme du soutien financier de l'État apparaît dans ce tableau (en M d'€) :

Missions du budget général et comptes spéciaux	15 918 695
Transferts financiers de l'État Aux collectivités territoriales	7 171 560
Dépenses des établissements publics	2 287 619
Total des dépenses de l'État en région en 2016	25 377 873
Dépenses sociales	3 270 630
Dépenses fiscales	3 721 510
Total	32 370 013
Recettes fiscales	16 950 000
Total dépenses nettes de l'État	15 420 013

Mettre en œuvre un schéma de mutualisation des services

Le schéma de mutualisations des services de l'État en région Hauts-de-France poursuit un double objectif : apporter un gain d'efficacité ou en qualité de service et générer des économies de moyens.

• Répartition des actions de mutualisation par fonctions support menées en région Hauts-de-France (par nombre d'actions) :



Les différents projets sont portés sur la base d'un travail collaboratif, avec désignation de service pilote, état des lieux, propositions d'amélioration et de rationalisation des pratiques, constitution de groupes de travail, préparation de la décision.

Dans le cadre de la réforme territoriale, un travail spécifique sur les mutualisations est conduit en 2016 autour de deux principes :

- Élargissement à tous les services de l'État des actions identifiées comme performantes sur chacun de territoires ;
- Conduite de deux réflexions spécifiques liées à la réforme territoriale :
- Réponse aux nombreux besoins des services, notamment régionaux nés des nouvelles conditions d'organisation en bi-site ;
- Conduite d'une réflexion spécifique permettant d'intégrer et d'anticiper les mutualisations possibles dans le cadre du projet immobilier d'Amiens « Gare La Vallée ».

Certaines actions seront développées et portées prioritairement en 2017 :

- la mutualisation de la fonction courrier ;
- la gestion de la flotte automobile ;
- la gestion électronique des documents et du courrier ;
- la mise en place et l'animation d'un réseau d'assistants et de conseillers techniques de service social à l'échelle de la région Hauts-de-France ;
- la mutualisation de la gestion des déchets.

DÉVELOPPER UNE APPROCHE DÉCLOISONNÉE ET TRANSFRONTALIÈRE DE LA SÉCURITÉ

La sécurité est un enjeu majeur qui concerne l'ensemble des services de l'État, au-delà du périmètre des services dits de sécurité. Cette approche décloisonnée de la sécurité est d'autant plus nécessaire en Hauts-de-France que la région administrative et la zone de défense ont le même périmètre géographique.

• *Lutte contre le terrorisme et la prévention de la radicalisation*

Dans la lutte contre le terrorisme, en situation d'urgence, un effort particulier concerne à la fois la coordination des acteurs de premier niveau (formation, exercices, entraînement) et l'équipement de matériels adaptés et performants.

La vigilance et la concertation des services concernés sont renforcées sur les points de fragilités géographiques identifiés : façade littorale, routes, canaux et frontières.

La prévention de la radicalisation irrigue désormais l'ensemble des politiques publiques. Ainsi, un plan dédié est intégré dans les contrats de ville. Un partenariat inédit entre l'ARS et les services préfectoraux en charge de la sécurité permet également de renforcer la prévention de la radicalisation. Dans le cadre de ses missions, l'ARS a ainsi été amenée à collaborer sur une trentaine de signalements et sur des échanges d'informations pour une vingtaine de dossiers. A cette fin, elle s'appuie sur un réseau de 36 référents dans tous les établissements autorisés en psychiatrie de la région Hauts-de-France, les maisons des Adolescents participant à ce réseau.



© prefecturedunord

Prévention de la radicalisation - Le préfet organise un séminaire d'information à l'attention des maires et des cadres municipaux en octobre 2016

• *La lutte contre le travail illégal*

Les services de l'État amplifient en 2016 les actions de lutte contre les différentes formes de travail illégal. Sur les 12 883 déclarations de détachements enregistrées en Hauts-de-France, 951 interventions sont réalisées, soit 6,40 % des interventions nationales. Les formes illégales de la prestation de service internationale font l'objet d'une attention prioritaire des pouvoirs publics, afin de protéger les salariés victimes de conditions de travail indignes et de maintenir l'exercice d'une concurrence loyale entre les entreprises.

• *La dimension transfrontalière de la sécurité*

- **En matière de sécurité routière**, une cellule zonale de vigilance est créée. Expérimentée pendant 6 mois avant d'être pérennisée par un arrêté d'octobre 2016, cette cellule permet, grâce à des spécialistes de la route (gendarmes, policiers, DIR) d'assurer une veille du trafic routier, d'alerter les autorités (cinq préfets de la zone) des incidents pouvant dégénérer en crises routières, et d'activer le PC zonal de circulation afin d'y apporter une réponse.

- **En matière de sécurité civile**, le lancement du projet INTERREG V ALARM, copiloté par l'État Major Interministériel de Zone et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord, permet de renforcer la coordination du secours quotidien en renforçant l'action des sapeurs-pompiers de part et d'autre de la frontière, mais aussi de créer une gouvernance dans le domaine de la protection de la population. Regroupant 27 partenaires flamands, wallons et français, du littoral maritime à la frontière du Luxembourg, ce projet d'un montant total de 2,8 M d'€ bénéficie d'un soutien de l'Union Européenne à hauteur de 50 %.



Lancement du projet européen transfrontalier ALARM pour une sécurité sans frontières par le préfet de région et ses partenaires européens

FAVORISER LE “MODE PROJET”

Déployer un service public de l'emploi local (SPEL) rénové au bénéfice des demandeurs d'emploi et des entreprises

Le suivi des dossiers économiques et de l'emploi a été réorganisé pour davantage de coopération et de lisibilité entre les acteurs, et s'appuie désormais sur un service public de l'emploi local, co-piloté par le sous-préfet d'arrondissement et un conseiller régional. Il réunit mensuellement par arrondissement l'ensemble des acteurs de l'emploi, de l'orientation et de la formation.

Ce partenariat inédit entre une collectivité territoriale et l'État permet, par un partage des outils et des regards et une meilleure connaissance des territoires et de leurs opportunités économiques :

- à court terme, de répondre à un besoin immédiat ou ponctuel d'une entreprise,
- pour les moyens et longs termes, de mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois des effectifs et des compétences (GPEEC), qui découle non seulement du carnet de commande des entreprises mais aussi de la commande publique ; il est en effet essentiel de connaître les intentions d'achat des pouvoirs publics pour construire une GPEEC et mobiliser par anticipation les outils du Conseil régional et de l'État (apprentissage, emplois aidés) ; à cet égard, les travaux conduits dans le cadre de l'observatoire régional de la commande publique s'avèrent précieux.

La mobilisation des services réunis dans les SPEL vise également à repérer et à aller chercher les publics “invisibles”, les jeunes qui ne sont “ni en emploi, ni en études, ni en formation”, les seniors, les illettrés, et de manière générale tous ceux qui ont baissé les bras, grâce à des maraudes sociales organisées dans les quartiers prioritaires de la ville, et aussi dans les territoires ruraux souffrant d'une grande exclusion.

Appuyer le Commissaire spécial à la redynamisation et à la réindustrialisation des Hauts-de-France

Le 31 mai 2016, le ministre chargé de l'économie et le Président du Conseil régional Hauts-de-France confient à Philippe VASSEUR une fonction inédite en France, celle de Commissaire spécial à la revitali-

sation et à la réindustrialisation des Hauts-de-France. Il s'appuie sur une équipe resserrée, partenariale (État, région, CCIR) et mobilise de manière régulière, agile et rapide les décideurs régionaux du développement économique.

L'action conduite en 2016 par la mission Vasseur et à laquelle les services de l'État concernés apportent leur concours s'est organisée autour notamment de trois objectifs :

- **Conforter le tissu économique existant** : en apportant des solutions adaptées aux sollicitations reçues d'entreprises et de représentants du monde économique autour de problématiques très diverses : fiscalité, réglementation, accès au foncier, accès aux commodités industrielles, demande de médiation, problèmes de financement ou relations bancaires, formation, accès au haut-débit ; s'agissant plus particulièrement de la consolidation financière des entreprises, la mission Vasseur travaille à la mise en place d'un outil financier ad hoc ;
- **Attirer de nouvelles activités et développer les entreprises existantes** : outre le contrat unique d'implantation qui permet de faciliter les projets d'entreprises par une mobilisation des services concernés et notamment de ceux de l'État, la mission Vasseur contribue à la diffusion de l'information relative aux appels à projets et à l'ingénierie de projets, à faciliter ainsi l'accès des entreprises aux différents fonds du PIA (fonds « territorialisés » et fonds « nationaux ») et à encourager les synergies entre les entreprises, les pôles de compétitivité, le monde de la recherche et de la formation et plus largement l'écosystème du projet ;
- **Accélérer les filières d'avenir et accompagner les mutations des filières traditionnelles** : en encourageant par exemple l'installation d'un technocentre « méthanisation » regroupant en un site, démonstration de technologie innovante, formation et production/vente de biométhane afin d'assurer l'équilibre du modèle économique ; en accompagnant les entreprises vers les marchés du programme d'investissements de la centrale nucléaire de Gravelines, estimé à 4 Md d'€ sur 10 années.

Conforter l'ingénierie territoriale : l'exemple de l'ancien bassin minier

Face à la répartition très inégale de l'ingénierie territoriale au sein de la région, l'État, garant de l'égalité entre les territoires, s'organise pour accompagner au mieux les territoires qui en ont le plus besoin, en lien avec le Conseil régional et les conseils départementaux.

Cet investissement visant à renforcer la capacité effective des territoires en matière d'ingénierie territoriale se retrouve notamment dans l'accompagnement des collectivités du bassin minier.

Accompagner les grands projets majeurs : Calais Port 2015, le Canal Seine-Nord Europe, la liaison Creil-Roissy

- **Calais Port 2015** : La livraison est prévue pour le 13 janvier 2021. Le chantier, **démarré en 2015** avec des travaux préparatoires et **lancé officiellement en septembre 2016 par le président de la République**, avance dans les temps.

Sur les 3 km de digue prévus, le premier tronçon est terminé. Un perré délimite les 45 ha de terre-pleins qui seront gagnés sur la mer ; 4,5 M de mètres cubes de sable couvriront cette zone. Pour remplir ces terre-pleins, une deuxième phase de dragage a démarré le 14 mars 2016. Le bateau Fernão de Magalhães, une vingtaine d'ouvriers à son bord, est à l'œuvre au port, au rythme de 60 000 m³ de sable extraits par jour.

• **Canal Seine-Nord Europe** : lancement du site internet dédié (www.canal-seine-nord-Europe.fr) et préparation du démarrage des travaux en 2017.

Voies navigables de France (VNF) et les collectivités territoriales partenaires ont lancé un site internet dédié au projet de canal Seine-Nord Europe afin que chacun s'approprié ce grand projet. L'État a acté des étapes importantes pour la confirmation du projet.

Enjeu majeur pour la région et pour la France, le Canal Seine Nord Europe vise à offrir à l'horizon 2023 une continuité de navigation entre les bassins de la Seine et de l'Escaut, ainsi reliés à la Belgique, aux Pays-Bas et à l'Allemagne.

Il assurera le développement et la compétitivité du mode fluvial au service des entreprises.

- **Liaison Creil/Roissy : rendre irréversible le projet Roissy-Picardie**

Le projet de ligne nouvelle Roissy-Picardie constitue pour l'Amiénois et les territoires du sud des Hauts-de-France, une action structurante pour renforcer l'attractivité et le dynamisme économique des territoires.

Ce projet de maillage du réseau ferroviaire de 7 km entre l'aéroport de Paris – Charles de Gaulle et Creil permettra :

- d'améliorer l'accès du sud de la région des Hauts-de-France au réseau à grande vitesse ;
- de proposer aux voyageurs des Hauts-de-France un nouvel accès à l'Ile-de-France ;
- d'améliorer les déplacements quotidiens vers le hub de transport de Roissy et vers les pôles d'emplois de la plate-forme de Roissy et de Paris-Nord 2 ;
- de développer l'intermodalité air-fer en gare d'Aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle 2, renforçant ainsi l'attractivité du pôle ferroviaire ;
- de connecter par des liaisons sans correspondance à la gare de Paris Aéroport Roissy CDG, les agglomérations du sud de la région.

Ce projet prioritaire pour l'État en région est intégré au contrat de développement territorial pour l'Amiénois signé en mars 2017.

L'action de l'État en région Hauts-de-France

PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

12, rue Jean sans Peur - CS 20 0003 - 59039 LILLE cedex
Tél : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 30 52 32

Site Internet : www.hauts-de-france.gouv.fr

Conception et réalisation :

Préfecture de la région Hauts-de-France/SGAR/Missions Stratégie/
Coordination/Contractualisation/Raphaël GHYS - Catherine LAMOTHE-ANDRÉ

Conception graphique : Elisabeth de GOUY

Crédits photos :

Préfectures du Pas-de-Calais et du Nord, DREAL, AESN, Nord France Invest, INSEE

Imprimeur : Cicéro

Rédaction achevée en septembre 2017



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE